



C.S
Formations
Animation de Stages en Assurances

Stage :
Appel d'Offres
assurances de
personnes

Public concerné

Stage très complet qui s'adresse aux :

- responsables de ressources humaines et gestionnaires d'assurance expérimentés
- ou ayant trois à 5 ans d'expérience, ainsi qu'à ceux qui se sont "formés sur le tas" et qui désirent valider leurs connaissances.

Il concerne également les correspondant(e)s des filiales et établissements du service assurance d'un groupe.

Aucun pré-requis n'est exigé.

Objectifs

Il permet de :

- maîtriser les enjeux de la protection sociale des agents, afin qu'un dialogue efficace avec l'organisme assureur puisse être mis en oeuvre,
- de mieux négocier les polices et les tarifs,
- d'améliorer le programme d'assurance des collectivités locales ou territoriales.

Ce stage permet de maîtriser tous les éléments utiles et incontournables afin de lancer un appel d'offres pour la prévoyance ou la mutuelle des agents.

Validation par attestation et certificat de stage.

Durée

Ce stage se déroule sur 2 jours, soit 14 heures.

Formateur

Consultant/formateur, associé fondateur de C.S. Benefits, société de CS Groupe dédiée à la protection sociale complémentaire.

Expérience de 25 ans dans ce domaine avec une expérience terrain et de direction générale.

Moyens pédagogiques

La formation comporte une partie technique argumentée d'exemples, et se veut interactive.

Programme Jour 1

- I. Les fondamentaux
 - a. La sécurité sociale :
 - rappel des prestations en nature (soins de santé) et
 - des prestations en espèces (prestations en cas d'arrêt de travail)
 - b. La couverture statutaire des agents de la fonction publique nationale et territoriale :
 - la couverture obligatoire des agents de la fonction publique territoriale
 - c. Le cadre légal :
 - les garanties des contrats responsables
 - Obligations de garantie
 - Interdictions de couverture
 - Plafonds de garanties
- II. Le cadre légal des appels d'offres publics
 - a. Le cadre légal pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics
 - Les décrets applicables
 - La circulaire de 2012
 - b. Labellisation – Convention de participation

Programme Jour 2

- III. Constituer le cahier des clauses techniques particulières
 - a. Le marché des assurances
 - Les compagnies d'assurance
 - Les Institutions de Prévoyance
 - Les mutuelles
 - Les intermédiaires
 - b. Les clauses essentielles :
 - Les exclusions
 - Les bénéficiaires
 - La maîtrise budgétaire
 - La solidarité entre les actifs et les retraités
 - Les engagements de l'organisme retenu pour assurer le succès du dispositif
 - c. Outils de pilotage / tableaux de bord
 - Définition des indicateurs de qualité
 - Définition des indicateurs de suivi financier
 - Points clés d'analyse
 - Le compte de résultats